

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 24/102/URB

SÉANCE DU 29 JUILLET 2024

OBJET : URBANISME
DOCOBAS (Document d'Objectif Agricole et Sylvicole) - Définition de la stratégie du territoire - Actualisation de la carte des enjeux et des périmètres d'intervention - Volet agricole.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de juillet à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 23 juillet 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etai^{ent} présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Santina FERRACCI ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Absents : Jean-Claude TAFANI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marcu Antonu TAFANI ; Jean-Michel SAULI.

Avai^{ent} donné procuration : Nathalie CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Vincent GAMBINI à Jacky AGOSTINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Marcu Antonu TAFANI à Dumenica VERDONI ; Jean-Michel SAULI à Georges MELA.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'urbanisme (PLU), le Conseil Municipal de Portivechju a souhaité mettre en valeur les thématiques agricole et forestière par la réalisation d'un Document d'Objectif Agricole et Sylvicole (DOCOBAS).

Par délibération n° 22/136/URB du 12 septembre 2022, la Commune a approuvé la stratégie du territoire et les périmètres d'intervention qui en découlent.

Pour rappel, 6 orientations et des priorités d'actions ont été approuvées afin de répondre aux enjeux du territoire :

Volet agricole :

1- Favoriser une agriculture de production pour Portivechju

- Créer une régie municipale agricole en vue d'alimenter la cuisine centrale communale en produits locaux ;
- Renforcer la filière maraîchage/culture en vue d'un approvisionnement de la commune en productions locales et plus largement au projet alimentaire territorial ;
- Soutenir l'achat en direct chez les producteurs locaux ;
- Permettre la construction d'un marché couvert à Poretta en réservant une partie de sa surface aux producteurs locaux (projet en cours) ;
- Créer un cahier des charges pour une agriculture raisonnée ou bio pour l'approvisionnement de la cantine scolaire et de l'EHPAD.

2- Préserver et valoriser le foncier agricole afin de lutter contre la spéculation foncière à l'échelle communale et communautaire

- Fixer la destination des sols par l'élaboration du PLU : zonage A, définition des ESA et des ERPAT, OAP en faveur de l'agriculture ;
- Créer un pôle d'animation du DOCOBAS à l'échelle communale et intercommunale (mobilisation foncier agricole et forestier, identification des porteurs de projets en maraîchage/culture, etc.) ;
- Mettre en œuvre un partenariat avec la SAFER à l'échelle communautaire ;
- Créer un fond foncier au niveau de la Communauté de Communes du Sud-Corse ;
- Initier une réflexion à l'échelle du SCOT et du DOCOBAS intercommunal pour une agriculture diversifiée entre montagne et littoral ;
- Remobiliser les espaces de cultures délaissés (anciens vignobles, oliveraies etc.) ;
- Soutenir le développement de jardins collectifs notamment dans le cadre de l'élaboration du PLU (éco-quartier) ;
- Entrer dans le dispositif RENETA : Réseau national des Espaces-Test Agricoles.


3- Soutenir l'agriculture du sud Corse par le biais des équipements publics et collectifs

- Réimplanter ou moderniser l'abattoir (atelier de découpe, chambre de surgélation, passage en multi espèces, etc.) ;
- Engager une concertation avec l'OEHC pour la modernisation et l'extension du réseau d'irrigation.

4- Soutenir la diversification des exploitations afin de favoriser un tourisme de qualité et d'optimiser la préservation environnementale

- Développer l'agritourisme sur le territoire communal et intercommunal ;
- Encourager la diversification d'activités au sein des exploitations présentes sur le territoire (permaculture, maraîchage, etc.) ;
- Soutenir la création d'actions en faveur de l'environnement au sein des exploitations (Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), contrats Natura 2000).

Volet forestier :**5 - Développer et valoriser la filière sylvicole sur Portivechju**

- Valoriser la suberaie par les activités de transformation en  avec les professionnels (revalorisation et extraction) y compris des lièges de moindre qualité (de mâle ou surépais) ;
- Répondre à l'appel à projet de l'ODARC dans le cadre de la marque Lignum Corsica ;
- Améliorer la qualité de la ressource forestière par la sylviculture et la formation ;
- Favoriser la mise en œuvre et l'adoption des schémas de desserte forestière ;
- Soutenir la mise en œuvre de Documents de Gestion Durable (plans simples de gestions) ;
- Encourager le sylvopastoralisme.

6 - Soutenir la production locale et le développement économique de la filière sylvicole sur le territoire communal et communautaire

- Favoriser l'introduction de bois local dans la construction notamment dans les projets communaux et dans le cadre de l'élaboration du PLU ;
- Favoriser l'utilisation du bois énergie sur le territoire et notamment dans les projets communaux et intercommunaux (plaquette forestière, bois de chauffage) ;
- Favoriser l'obtention de la certification Lignum Corsica pour les producteurs locaux.

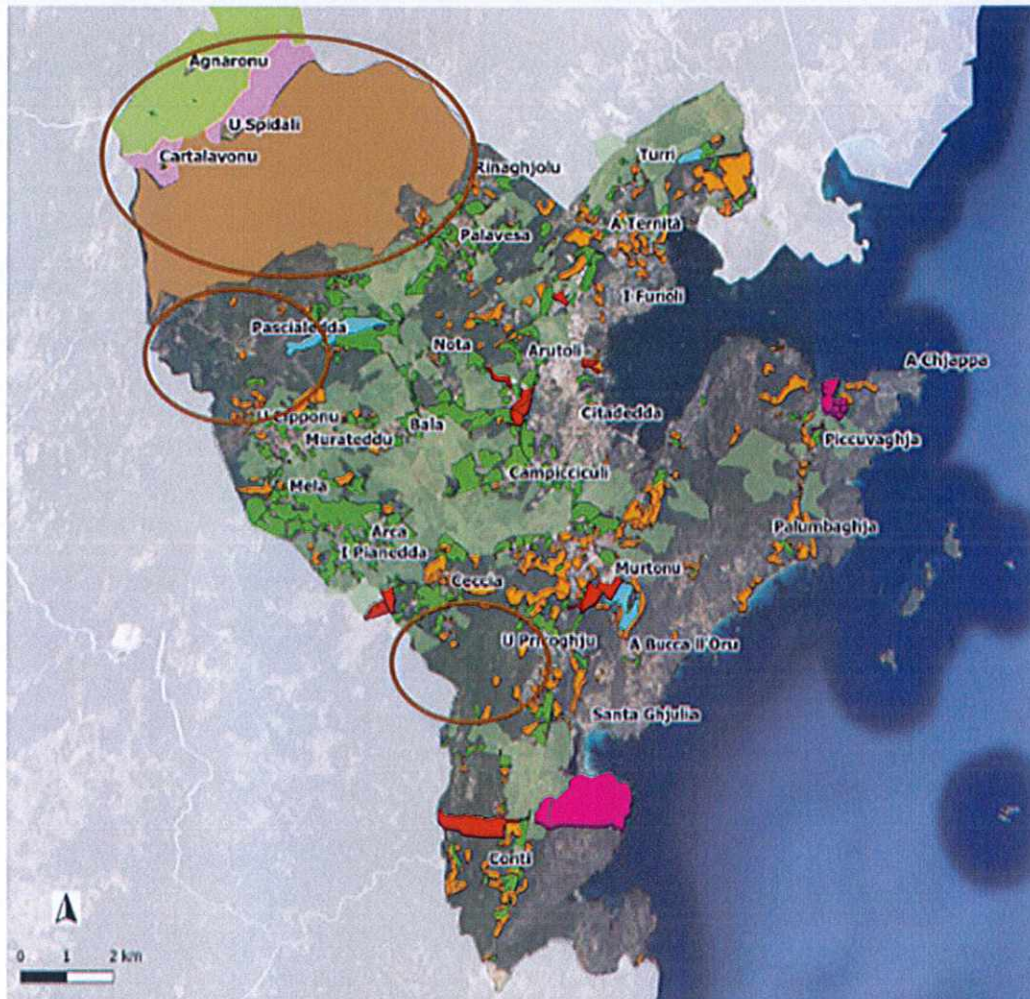
Aussi, suite aux études réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLU, il apparaît nécessaire d'actualiser l'étude du DOCOBAS au besoin d'aménagement global du territoire.

En effet, le DOCOBAS est une étude qui porte sur deux thématiques précises : agricole et forestière.

Le PLU, document d'urbanisme visant à un aménagement du territoire pour les 20 prochaines années, doit concilier dans l'intérêt général l'ensemble des thématiques qu'il encadre et réglemente sur la Commune.

Dès lors, il apparaît que sans porter de modification notable à la définition de la stratégie du territoire précédemment approuvée, les éléments du DOCOBAS suivants doivent être actualisés :

I - Carte des enjeux :



Carte des enjeux

- Enjeu : la préservation du foncier agricole existant
- Enjeu : la réhabilitation de l'arboriculture traditionnelle
- Enjeu : la mobilisation du foncier adapté au maraîchage/culture
- Enjeu : la mobilisation de foncier favorable à l'élevage
- Proposition de foncier forestier à exploiter
- Projets connus
- Foncier identifié pour projets agricoles
- Forêt communale de Porto-Vecchio
- Forêt territoriale de L'Ospedale
- Enjeux : La mise en ordre du foncier forestier / La gestion durable des forêts / La valorisation et l'exploitation de la ressource forestière



II - Périmètres d'intervention :

Dès lors, il en ressort que les périmètres suivants ont été actualisés :

- Secteur 3
- Secteur 13
- Secteur 14
- Secteur 15
- Secteur 16 (supprimé)
- Secteur 22 (maintenant 21)
- Secteur 28 (maintenant 27)
- Secteur 29 (maintenant 28).

Ainsi, voici le récapitulatif de la carte et du détail des périmètres d'interventions tel qu'il est proposé au Conseil Municipal de les actualiser :



Cité di
Portivechju

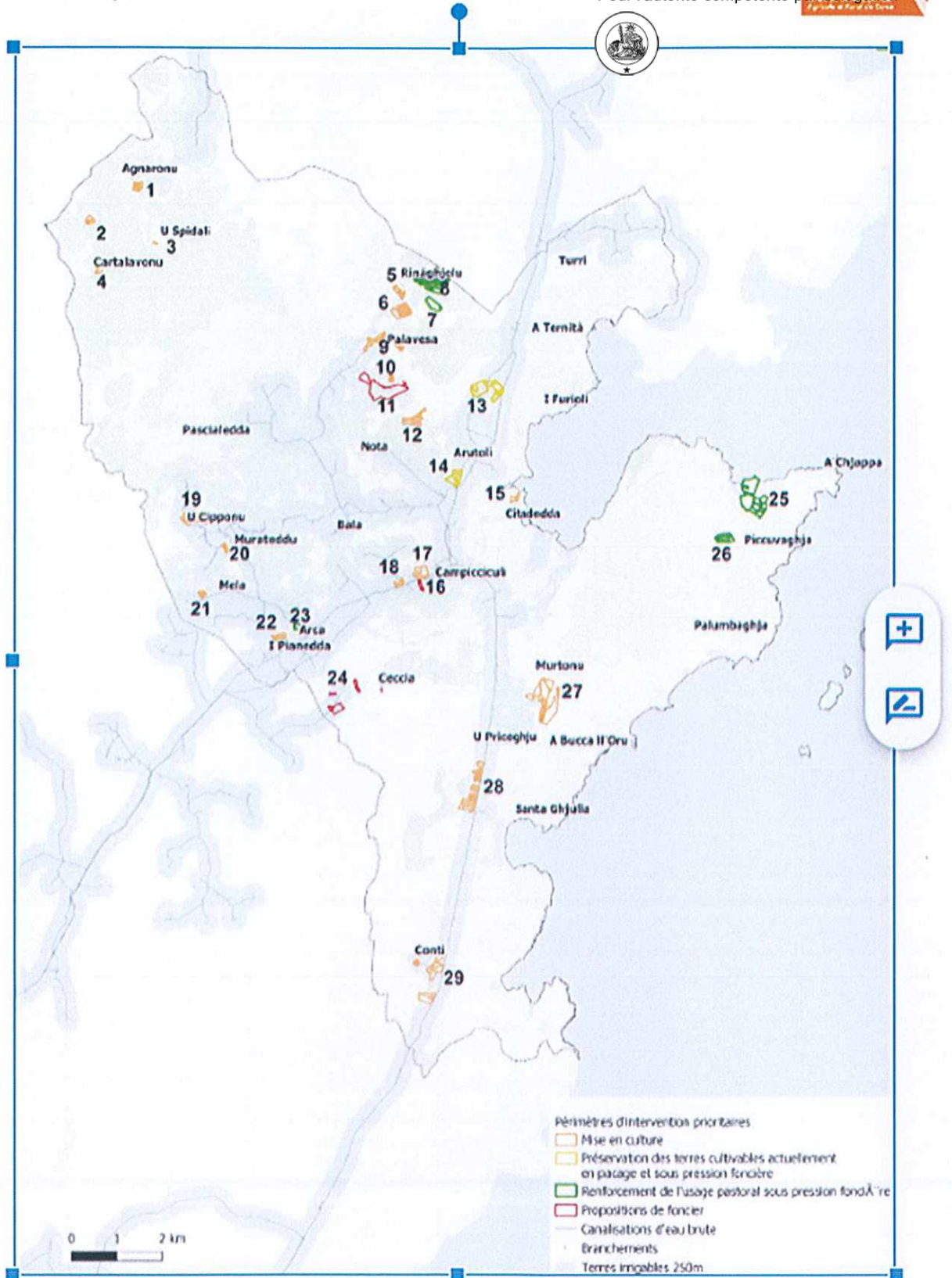




Tableau 1 : Tableau récapitulatif des périmètres d'intervention

PÉRIMÈTRE	LIEU-DIT	SURFACE	OBJECTIF	ACTIONS À MENER
VOLET AGRICOLE				
PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION LOCALISÉS				
1	<u>Agnaronu</u>	3,2 ha	Intégrer des potagers dans un projet global de centre sportif	1, 2, 5
2	Tavogna	2,4 ha	Réinvestir les terrasses anciennement cultivées pour une remise en culture	1, 2, 5
3	U Spidali	0,2 ha	Réinvestir les terrasses anciennement cultivées pour une remise en culture	1, 2, 5
4	<u>Cartalovanu</u>	2,4 ha	Réinvestir les terrasses anciennement cultivées pour une remise en culture	1, 2, 5
5	<u>Rinaghiolu</u>	3,1 ha	Mise en culture ou <u>maraichage</u>	1, 2, 5, B
6	<u>Rinaghiolu</u>	9,6 ha	Mise en culture ou <u>maraichage</u>	1, 2, 5
7 (PARCELLE PRÉEMPTÉE)	<u>Rinaghiolu</u>	5 ha	Conforter les exploitations existantes en renforçant l'usage pastoral sous pression foncière	1, 2, 5



PÉRIMÈTRE	LIEU-DIT	SURFACE	OBJECTIF	ACTIONS À MENER
8	<u>Rinaghiolu</u>	29,5 ha	Conforter les exploitations existantes en renforçant l'usage pastoral sous pression foncière	1, 2, 5, B
9	Palavesa	10,9 ha	Mise en culture ou <u>maraichage</u>	1, 2, 5, B
10	Nivalella	1,4 ha	Mise en culture ou <u>maraichage</u>	1, 2, 5
11 (PROPOSITION DE FONCIER)	Nivalella	23,8 ha	Mise en culture ou <u>maraichage</u>	1, 2, 5, 6
12	<u>Giatone</u>	9,7 ha	Mise en culture ou <u>maraichage</u>	1, 2, 5, B
13	Tenda	16,6 ha	Préservation des terres cultivables en pacage et sous pression foncière à intégrer dans une OAP du PLU	1, 2, 4, 5
14	Arutoli	7,3 ha	Préservation des terres cultivables en pacage et sous pression foncière : mettre en zone A du PLU	1, 2, 4, 5
15	Bas du talweg	2,4 ha	Mise en culture ou <u>maraichage</u> à intégrer dans une OAP du PLU	1, 2, 4, 5
16 (PROPOSITION DE FONCIER)	Hotel San Giovanni	1,2 ha	Mise en culture ou <u>maraichage</u>	1, 2, 5, 6
17	Route d'Arca	7,9 ha	Mise en culture ou <u>maraichage</u>	1, 2, 5, 7
18	Vardiana	2 ha	Mise en culture ou <u>maraichage</u>	1, 2, 5
19	U Cipponu	9,8 ha	Mise en culture	1, 2, 5
20	<u>Murateddu</u>	1,7 ha	Mise en culture ou <u>maraichage</u> : création d'un parcours pour lier l'école avec la place de la Mairie Annexe	1, 2, 5



ACTIONS À MENER

PERIMÈTRE	LIEU-DIT	SURFACE	OBJECTIF	ACTIONS À MENER
21	Mela	2 ha	Mise en culture ou <u>maraichage</u>	1, 2, 5
22	I <u>Pianedda</u>	5,3 ha	Mise en culture ou <u>maraichage</u>	1, 2, 5
23	Arca	29,5 ha	Conforter les exploitations existantes en renforçant l'usage pastoral	1, 2, 5
24 (PROPOSITION DE FONCIER)	Ceccia	5,5 ha	Conforter les exploitations existantes en renforçant l'usage pastoral	1, 2, 5, 6
25	U <u>Rosu Marinu</u>	29,5 ha	Conforter les exploitations existantes en renforçant l'usage pastoral	1, 2, 5
26	Piccuvaghja	6,2 ha	Conforter les exploitations existantes en renforçant l'usage pastoral	1, 2, 5
27	Murtonu	29,9 ha	Remise en culture	1, 2, 5
28	U <u>Pricoghju</u>	16,6 ha	Mise en culture ou <u>maraichage</u>	1, 2, 5
29	Conti	18,9 ha	Mise en culture ou <u>maraichage</u>	1, 2, 5

C'est pourquoi, au regard de l'ensemble des éléments exposés, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation de la carte des enjeux et des périmètres d'intervention du DOCOBAS de la commune de Portivechju.



Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le PADDUC, adopté par une délibération du 02 octobre 2015 de l'Assemblée de Corse et rendu exécutoire le 24 novembre 2015 et sa modification n° 1 approuvée en date du 05 novembre 2020 ;

Vu la délibération n° 22/136/URB du 12 septembre 2022 relative au Document d'Objectifs Agricole et Sylvicole, portant approbation des périmètres d'intervention et de la stratégie du territoire,

Vu l'avis favorable de la commission de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, des Infrastructures et Travaux, du Logement et de la Ruralité du 26 juillet 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver l'actualisation de la carte des enjeux et des périmètres d'intervention - Volet agricole.

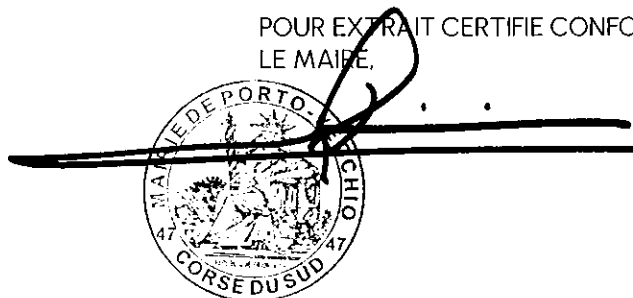
ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la stratégie du territoire du territoire DOCOBAS avec les périmètres d'intervention actualisés et à signer tout document y afférent.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	23
Nombre de procurations	5
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

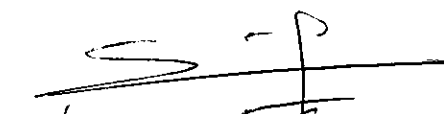
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,





Le secrétaire de séance


Grégory Susini